

Lausanne, le 15 janvier 2015

Communiqué de presse

Sécurité alimentaire

La FRC veut en finir avec la viande aux hormones

L'agriculture industrielle utilise toujours plus de substances chimiques pour accélérer la croissance des animaux. La Suisse importe toujours plus de cette viande, alors même que ces méthodes de production sont interdites chez nous. L'Europe, quant à elle, interdit non seulement la production mais également l'importation de ces produits «contre nature» et ceci depuis 15 ans déjà. La FRC demande donc que la Suisse stoppe enfin ces importations, car les consommateurs avalent cette viande généralement bien malgré eux: l'information pourtant obligatoire est souvent peu ou pas visible, quand elle ne fait pas tout simplement défaut.

L'Europe et la Suisse interdisent l'élevage industriel avec des stimulateurs de croissance. Logiquement, l'Europe interdit l'importation de ces aliments. Seule la Suisse l'autorise, sous condition d'une mention sur l'étiquette. Pourtant cette pratique est contraire aux attentes des consommateurs et recèle un important potentiel de tromperie.

Dans leurs réponses aux deux consultations actuelles sur ce thème, la FRC et ses partenaires de l'Alliance (SKS, ACSI) demandent donc l'interdiction claire et nette de ces viandes produites avec recours aux stimulateurs de croissance, tels que les antibiotiques, les hormones et maintenant la ractopamine:

- Les experts européens de l'EFSA estiment que les résidus de ces substances dans la nourriture ne sont pas acceptables. Les études ne permettent pas de démontrer l'absence de danger.
- Le recours à une nouvelle substance, la ractopamine (un bêta-antagoniste), montre la tendance: d'autres médicaments pour «optimiser» l'élevage à grande échelle vont arriver sur le marché. En tolérant ces viandes, la Suisse soutient les méthodes de production non respectueuses des animaux.
- Une majorité de consommateurs suisses souhaite des aliments de qualité, sûrs et naturels. Des méthodes d'élevage extrêmes sont contraires à ces attentes, et la mention de la méthode d'élevage interdite sur l'étiquette ne suffit pas à faire son choix en connaissance de cause: en effet, la déclaration laisse souvent à désirer, et la FRC a par ailleurs reçu des dénonciations quant à des «pertes» de la déclaration obligatoire entre l'achat en gros et la revente au détail ou à la restauration. Bien que les distributeurs affirment vendre peu de cette viande, les importations ont augmenté de 320 tonnes à presque 1'300 tonnes entre 2008 et 2013. Cette viande est notamment servie dans la restauration collective (cantines, EMS, hôpitaux, etc.) et dans les fast-foods.
- Même si la déclaration obligatoire est présente, elle est trop souvent peu ou pas visible. La FRC est régulièrement contactée par des consommateurs estimant avoir été avoir trompés.

Informations complémentaires: <http://www.frc.ch/consultations/la-frc-veut-en-finir-avec-la-viande-aux-hormones/>

FRC: Mathieu Fleury, secrétaire général, Tél. 021 331 00 90

FRC: Barbara Pfenniger, responsable Alimentation, Tél. 021 331 00 90

ACSI: Laura Villa, Tél. 091 922 97 55

SKS: Sara Stalder, Tél. 031 370 24 24

ACSI
Via Polar 46
CP 165
CH-6932 Breganzona
acsi.ch

FRC
Rue de Genève 17
CP 6151
CH-1002 Lausanne
frc.ch

SKS
Monbijoustrasse 61
Postfach
CH-3000 Bern 23
konsumentenschutz.ch